

N°	Section	Parcelles	Propriétaire(s)	Surface	Surface d'expropriation
19	c	1000c	Hartman, Mireille Rue de Bolamont 18 6880 Bertrix	42 a 40	42 a 40
20	c	1003a	Société Salco, en faillite Michel Thiry, curateur rue d'Arlon 22 6760 Virton	39 a 20	39 a 20
21	c	1005c	Les Pêcheurs de la Sûre Neuperlé 3 6630 Martelange	11 a 80	11 a 80

Le même arrêté prévoit qu'il sera fait application de la procédure d'extrême urgence en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique prévue par la loi du 26 juillet 1962

PERWEZ. — Un arrêté ministériel du 14 novembre 2005 décide que le site d'activité économique n° SAE/WJP62 dit « Château d'eau », à Perwez et comprenant les parcelles cadastrées à Perwez, 1^{re} division, section B, n^{os} 128b, 156v et 156w est désaffecté et doit être rénové ou assaini.

Le plan annexé à l'arrêté peut être consulté à la Direction de l'Aménagement opérationnel de la Direction générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine.

SENEFFE. — Un arrêté ministériel du 14 novembre 2005 décide que le site d'activité économique n° SAE/LS254 dit « Brugeoise et Nivelles », à Seneffe (Familleureux) et comprenant les parcelles cadastrées à Seneffe, 5^e division, section B, n^{os} 482s9, 482w 10, 484p, 485e, 485f, 486b, 486c, 486d, 486e, 486f, 486g, 486h et 486k est désaffecté et doit être rénové ou assaini.

Le plan annexé à l'arrêté peut être consulté à la Direction de l'Aménagement opérationnel de la Direction générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine.

WALCOURT. — Un arrêté ministériel du 29 octobre 2005 modifie l'arrêté ministériel du 23 mars 2005 complétant, en application de l'article 417 du Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine, la liste des territoires communaux et parties de territoires communaux dans le périmètre desquels s'applique le règlement général sur les bâtisses en site rural.

MINISTERE DE LA REGION WALLONNE

[2005/203325]

Pouvoirs locaux

PROVINCE DU BRABANT WALLON. — Un arrêté ministériel du 5 décembre 2005 approuve la résolution du 27 octobre 2005 par laquelle le conseil provincial du Brabant wallon arrête la deuxième série de modifications budgétaires pour l'exercice 2005

PROVINCE DE NAMUR. — Un arrêté ministériel du 5 décembre 2005 approuve la résolution du 21 octobre 2005 par laquelle le conseil provincial de Namur a décidé de fixer les règlements de travail des services de l'administration provinciale.

BOUILLON. — Par arrêté du Gouvernement wallon du 24 novembre 2005, M. André Defat est nommé bourgmestre de la commune de Bouillon, arrondissement de Neufchâteau, province de Luxembourg.

COLFONTAINE. — Un arrêté ministériel du 25 novembre 2005 annule la délibération du 18 décembre 2001 par laquelle le conseil communal de Colfontaine décide de modifier le règlement communal du 30 juin 1997 relatif aux permis de location.

GEMBLOUX. — Un arrêté ministériel du 25 novembre 2005 approuve la modification budgétaire n° 3 de l'exercice 2005 de la ville de Gembloux.